



Mon employeur refuse de payer la prime de précarité

Par **AndyMiim**, le **03/12/2013 à 10:17**

Bonjour,

J'ai signé un CDD de 6 mois dans une agence web le 04 juin 2013 pour le motif suivant: "augmentation temporaire d'activité".

Alors que la cause réelle pour laquelle j'ai été embauché était pour remplacer un salarié en CDI qui avait démissionné.

Mon CDD prend fin demain mardi 03 décembre 2013, il n'y a aucun motif de renouvellement.

Nous étions 10 salariés en juin nous sommes plus que 3 personnes actuellement.

Les deux derniers collègues qui ont quitté l'entreprise ont été obligés de signer des refus de CDI, car l'employeur leur a proposé des CDI le dernier jour de leur CDD et ayant trouvé un autre poste ailleurs ils n'ont pas eu le choix.

Nous soupçonnons notre employeur de proposer des CDI le dernier jour afin de ne pas verser la prime de précarité.

Je ne l'ai pas informé que de doute manière je ne souhaite pas rester pour diverses raisons, notamment les problèmes relationnels qu'il y a entre le responsable et moi-même.

Que doit je faire ?

Comment je dois agir pour ne pas perdre cette prime ?

Par **P.M.**, le **03/12/2013 à 11:37**

Bonjour,

De toute façon, il faut que la proposition de CDI soit faites par écrit...

Vous pourriez au contraire essayer de transmettre l'information comme quoi un CDI vous intéresserait...

Par **AndyMiim**, le **03/12/2013 à 16:36**

Et si il me fait ce soir une proposition par écrit ?

Je fais quoi ?

Par **P.M.**, le **03/12/2013** à **17:58**

Vous verrez bien mais vous pourriez par exemple refuser le CDI si ce n'est pas pour un poste équivalent ou s'il prévoit une période d'essai ou tout simplement refuser de le recevoir en main propre contre décharge...